ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Jamaïque

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2016-01-19

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 14.7%	B - 29.4%	C - 55.9%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 mars 2020	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 mars 2023	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2022	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	B C»B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 01 janvier 2022
1.3	Points d'information	B C»B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2020
1.4	Notification	B	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 mars 2020
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2020
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 mars 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 mars 2022
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 01 janvier 2022
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2025
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 01 janvier 2023
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B C»B	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 01 janvier 2023
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B C»B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 mars 2021

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	B C»B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 février 2020
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2023
7.3	Séparation de la mainlevée	B C»B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 février 2020
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 01 janvier 2024
7.5	Contrôle après dédouanement	B C»B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 février 2020
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C B»C E	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 mars 2022
7.7	Opérateurs agréés	C B»C E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2023
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2020
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2023
9	Mouvement des marchandises	B C»B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 février 2020
10.1	Formalités	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 30 juin 2020
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 décembre 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 22 février 2023

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 28 février 2020	au plus tard le 31 mars 2023
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 31 mars 2022
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	C B»C E	au plus tard le 22 février 2020	au plus tard le 31 mars 2023
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 22 février 2022

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/JAM/3/Rev.1	2026-09-30	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/JAM/3	2023-01-26	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/JAM/2/Rev.1	2020-04-02	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/JAM/2	2020-02-13	Article 22.3
G/TFA/N/JAM/1/Add.2	2019-08-30	Categories A, B and C notification - Addendum 2
G/TFA/N/JAM/1/Add.1	2018-08-16	Categories A, B and C notification - Addendum
G/TFA/N/JAM/1	2017-10-12	Categories A, B and C notification
WT/PCTF/N/JAM/1	2015-03-03	Category A notification

Partage d'experiences

1.1 - Publication

Date	Title
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	Jamaica's Trade Information Portal Jamaica's Trade Facilitation Programme (Ms. Daenia Ashpole)

Expérience en matière de mise en œuvre

Date	Title
15 octobre 2019 - 16 octobre 2019	CARICOM's implementation experience (Jamaica on behalf of CARICOM)

10.4 - Guichet unique

Date	Title
22 octobre 2024 - 24 octobre 2024	Implementation of Single Window in Jamaica UNCTAD's Roadmap for Building a Trade Single Window

Information détaillée sur l'assistance technique

1.2 Renseignements disponibles sur Internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. créer un site Web et gérer les contenus;
ii. former du personnel (y compris par des formations techniques dans le domaine des TIC);
iii. acquérir des ressources pour moderniser les infrastructures.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

3.1
3.2 (a), (b)
3.3
3.4
3.5
3.6 (a), (b), (c)
3.7
3.8
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. former du personnel et mettre en place un programme de "formation de formateurs";
ii. fournir des infrastructures dans le domaine des TIC;
iii. élaborer des campagnes de sensibilisation du public en vue de la participation des parties prenantes.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

C

4.1 (a), (b)
4.2
4.3
4.4 (a), (b), paragraph
4.5
4.6

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. former du personnel;
ii. créer un système de gestion des réexamens.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés

C

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. financer la création d'un Secrétariat pour le Conseil de la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
ii. créer un guichet unique.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Procédures institutionnelles*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. former du personnel;
ii. financer l'acquisition d'équipements.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Infrastructure et equipment*

C

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. développer les compétences dans l'utilisation de méthodes de quantification des coûts afin de justifier les redevances et impositions;
ii. simplifier les structures de paiement;
iii. élaborer un programme de formation complet pour évaluer périodiquement les redevances et impositions existantes et nouvelles.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. fournir des infrastructures dans le domaine des TIC (matériel et logiciels informatiques), notamment le développement de sites Web et l'établissement de liens entre organismes.
ii. former du personnel.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
1 janvier 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. mettre en place un système automatisé et complet de gestion des risques;
ii. rechercher des sources de formations internationales pour élaborer un programme de "formation de formateurs";
iii. former du personnel.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2018

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:
i. financer des études de faisabilité concernant la coordination entre les organismes présents aux frontières;
ii. créer un cadre de gestion des risques aligné sur les meilleures pratiques de l'OMC/l'OMD au moyen de consultants et de formations;
iii. financer des formations interorganismes;
iv. fournir une assistance technique et budgétaire pour créer un système de suivi des entrées.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

10.3.1
10.3.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. financer la participation à des formations à l'étranger;
ii. organiser des formations sur les outils de gestion du changement à l'intention des cadres supérieurs;
iii. évaluer les capacités en matière d'essai, de certification, d'inspection et d'accréditation des organismes de réglementation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et fournir une aide pour moderniser les installations et assurer le respect des normes pertinentes;
iv. élaborer et mettre en oeuvre un programme de formation et de certification pour aider les exportateurs à respecter les normes pertinentes.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
28 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:
i. engager un consultant pour coordonner l'élaboration du cadre politique et juridique du guichet unique;
ii. engager un consultant pour coordonner l'élaboration du cadre politique et juridique des procédures simplifiées;
iii. financer un consultant pour examiner les procédures;
iv. financer une évaluation des besoins en matière de formation des ressources humaines;
v. élaborer un programme de formation sur la nomenclature tarifaire du système harmonisé (SH) et le fonctionnement du guichet unique;
vi. acheter du matériel et des logiciels informatiques pour les locaux des guichets uniques;
vii. obtenir un réseau de stockage pour une base de données;
viii. acheter le câblage, les équipements et les armoires destinés aux TIC.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

10.9.1
10.9.2 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2020

Date définitive de mise en oeuvre
31 mars 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et evaluation des besoins*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

C

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
22 février 2022

Assistance requise pour la mise en oeuvre

L'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont nécessaires pour:

i. renforcer les capacités des parties prenantes extérieures;
ii. mener des activités de sensibilisation du public;
iii. élaborer un mécanisme visant à assurer le respect des règles et tenant compte de la politique et du plan en la matière.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org